

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20240212-lmc136391-BF-1-1

Date de télétransmission : 19 février 2024

Date de réception : 19 février 2024

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 12 FÉVRIER 2024

DELIBERATION N° 3.4

**BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGETS ANNEXES - BUDGET ANNEXE DU
PARKING SILO**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 12 décembre 2002 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du parking Silo ;

Vu le rapport de son président présentant le budget primitif pour l'exercice 2024 des budgets annexes de la collectivité, et notamment le budget primitif 2024 du budget annexe du parking Silo ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe du parking Silo dont le détail figure en annexe, et globalement arrêté comme suit :

	Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
	RELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL	RELLES ET MIXTES	ORDRES	TOTAL
Fonctionnement	162 000	60 000	222 000	222 000		222 000
Investissement	60 000		60 000		60 000	60 000
Total	222 000	60 000	282 000	222 000	60 000	282 000

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental